FINADOC ACTIONNAL

FINANCES & ACTIONNARIAT DES DIRIGEANTS

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des Assurances

FINADOC, nom commercial de COSALE, SARL au capital de 600 000 euros RCS Lille Métropole 5139 69 642, situé 58 rue de l'Abbé Lemire 59700 Marcq en Baroeul. Tel : 03 66 72 10 81 Web : www.finadoc.com Mail : contact@finadoc.com

Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'AMF.

Notre profession règlementée requiert plusieurs statuts pour permettre une approche globale et ainsi proposer différentes solutions selon vos objectifs, de manière fiable et sécurisée.

Notre métier est l'optimisation patrimoniale, juridique, fiscale et assurantielle de nos clients, dirigeants, actionnaires d'entreprise.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

François Almaleh, diplômé de l'IAE Lille exercice professionnellement depuis près de 30 ans, et en gestion de patrimoine depuis plus de 20 ans, notamment à BGP Indosuez, puis en tant que Directeur à UBS, en gestion de fortune et opérations de haut de bilan.

FINADOC a été créée en 2009, avec une démarche de conseil et d'organisation patrimoniale pour être à un haut niveau d'expérience, et en lien avec les conseils de nos clients, dans une inter-professionnalité constructive.

Nous exerçons nos activités dans une démarche constante de qualité et des meilleures pratiques d'exercice du métier. Nous avons également initié, dès 2011, une vraie démarche éthique / déontologique à visée ISR (investissements socialement responsables), charte disponible sur le site internet de FINADOC. L'ISR est composante de l'ESG (environnement, social, gouvernance).

Nos outils professionnels en patrimoine, finances, juridique, fiscal, placements, investissements nous permettent d'exercer pleinement notre métier de conseil financier et patrimonial.

NOTRE DEMARCHE

- Maintien d'un process de qualité à haut niveau de conseil en gestion de patrimoine

- Une démarche en six étapes :

    1. la base de travail et de collaboration dont la remise du présent document,
    2. le recueil des données et des objectifs,
    3. l'analyse et l'évaluation financière et patrimoniale,

4. l'élaboration puis la présentation du projet,
5. la mise en œuvre des recommandations,
6. le suivi permanent et son contrôle.

- Une liberté totale de choix et d'actions pour rechercher des solutions sans parti pris et au meilleur endroit avec des partenaires fiables. Cette liberté est source de valeur ajoutée.

- Une formation continue (obligatoire et permanente avec des abonnements professionnels et le maintien à jour d'une base documentaire importante)

- Un site web (internet et extranet) riche d'informations et dynamique.

- Un métier dédié au conseil patrimonial et financier auprès de dirigeants et actionnaires d'entreprises pour garder une cohérence d'ensemble à notre métier

- Une lettre de mission signée conjointement.

- Une gestion du risque formalisée, écrite et très structurée, y compris la traçabilité des opérations et de nos contacts.

- Notre relation s'inscrit dans la durée du temps patrimonial et ne s'arrête pas au lendemain d'une opération réalisée.

- Modes de communication : téléphone, mail, signatures électroniques, extranet FINADOC très complet.

CHARTE DE DEONTOLOGIE / AVEC VOUS, UN PROFESSIONNEL QUI S'ENGAGE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel.

- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients.

- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.

- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil.

- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.

- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération.

- Respecter à lettre le secret professionnel.

- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus. Nous nous engageons à détailler clairement et précisément notre tarification (rétrocessions, facturation)

HABILITATIONS PROFESSIONNELLES

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 11 062 831 (consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de de CIF et IAS.

1. CIF : CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise, qu'il s'agisse de conseils patrimoniaux et/ou financiers.

L'activité de conseil en investissements financiers est réalisée de manière non-indépendante (au sens de la réglementation MIFID II) et repose pour FINADOC sur une analyse large des différents types d'instruments financiers, immobiliers, de fonds d'investissements et assuranciels.

FINADOC est totalement indépendant sur ses actionnaires et n'a aucun lien capitalistique avec une entité amont (groupement, confrères) ou aval (fournisseurs, société de gestion…). Nous n'avons aucune contrainte et restons le plus objectif possible dans l'intérêt exclusif des clients.

2. COURTAGE D'ASSURANCE OU DE RE-ASSURANCE (COA)

Courtier en Assurance de catégorie B (IAS, Intermédiaire en Assurance)
N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins
Aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire n'est actionnaire au capital de COSALE (FINADOC). AXA représente plus de 33% du chiffre d'affaires assurances.

ASSURANCE RCP ET GARANTIE FINANCIÈRE

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion 72030 Mans Cedex 9

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

FOURNISSEURS (LISTE NON EXHAUSTIVE) ACTIVITE CIF ET COA

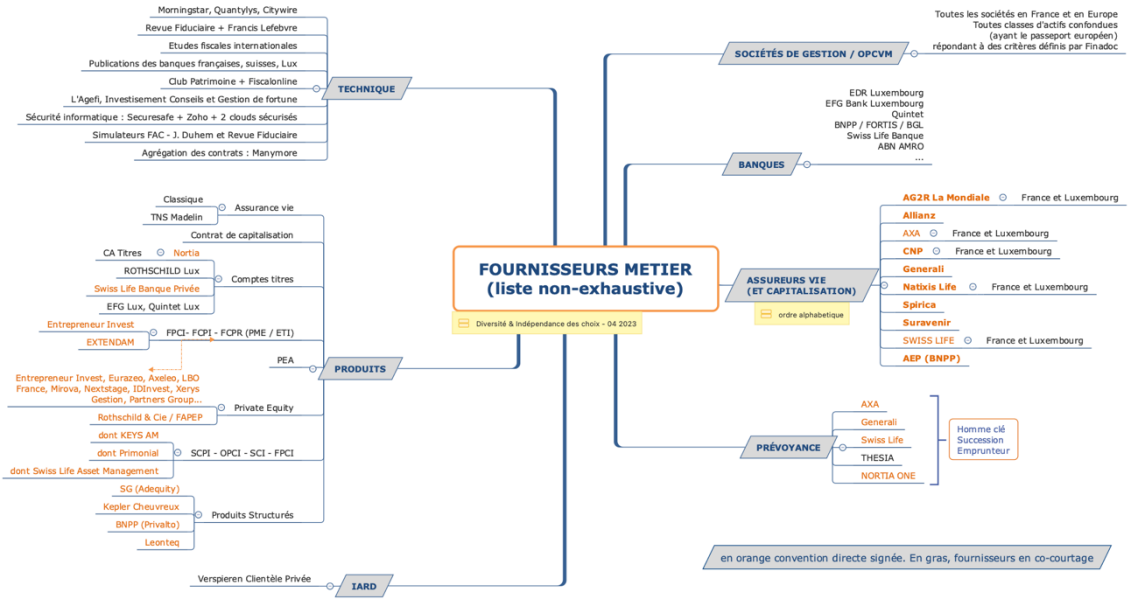

DURABILITE

Lors de l'entrée en relation, et à tout moment, le Client est invité à indiquer ses choix et préférences en matière d'investissement à impact, environnement, sociaux.... Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption... sous la réserve que notre analyse ne peut porter que sur les données fournies par les sociétés de gestion elles-mêmes.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par le gérant de FINADOC en qualité de responsable de traitement

au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.
La sécurisation de nos données sont réalisées en Suisse sur deux outils à sécurité maximale.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à contact@finadoc.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

- En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

- Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

- A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- - Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, (Madame Marielle COHEN-BRANCHE), 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur)

- Pour les autres activités : CNPM Médiation Consommation
  27 avenue de la Libération 42400 Saint Chamond
  Adresse courriel : contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
  Tél. : 09 88 30 27 72

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents postérieurement à une étape de médiation.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Ce document est envoyé par voie électronique datée (via Adobe Sign), à conserver dans vos dossiers personnels.

A Marcq, le ..../...../ 2024

François Almaleh, gérant de Finadoc